Demande d'engagement DIJON 2020 VERSION 2



SportProtosCup

Circuit DIJON PRENOIS 14, 15 et 16 AOUT 2020

Meeting N°2

Historic'Tour

N° course

Clôture des Engagements le: 15 MAI 2020

Inscription à l'épreuve (1 qualif 25mn + 2 courses de 25 mn)

MERCI DE BIEN REMPLIR TOUTES LES CASES

Pilote 1 / Concurrent	Date de naissance :		Groupe Sanguin :	
Nom / Prénom		<u>Licence / ASA</u>		
Adresse		 	Nationalité	
CP / Ville	PAYS	L	Signature	
Tel.portable	E-mail			
Pilote 2 Date de naissance : Groupe Sanguin :				
Nom / Prénom		Licence / ASA		
Adresse			Nationalité	
CP / Ville	PAYS		Signature	
Tel.portable	E-mail			
Voiture				Transpondeur
Marque / Type				
Année	Cylindrée	Classe		
MONTANT	DE L'ENGAGEMEN	T 840ۈp	artir du 1	6 MAI*
	ATTEN	TION		
	ATTLIN	HON		
*PRE-ENGAGEMENT	avant le 6 AVRIL 2020		l,	MONTANT 750 €
Pour information les chèques ne sont déposés en banque que la semaine précédent le meeting.				
en cas d'annulation pour non participation le chèque ne sera pas déposé.				
PILOTE NON INSCRIT A LA SPORTPROTOSCUP MONTANT ENGAGEMENT: 1000 € TTC				
Inscription à l'épreuve (1 qualif 25mn + 2 courses de 25 mn)				
Pilote non inscrit au Trophée, droits complémentaires (deux épreuves maximum)				
REGLEMENT PAR VIREMENT IBAN SPORTPROTOSCUP:				
FR7630004001640001010517404 BNPPARB PARIS PORT ROYAL (00164)				
ou à retourner, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de:				
SportProtosCup	152, boulevard du Montparnasse 75	014 PARIS		
Coordonnées de facturation				
Nom / Prénom Société				
Adresse		· 		
E-mail				
Suite à la demande de la majorité de	s pilotes des essais privés sont réserve	és à la SportProtosCup		
	on du nombre d'engagement.Montan	t de la facturation HVI	M 2600€ TTC soit u	ne base de 110€
qui sera à régler auprès de la SportPr		annulés i	ear les concurrents	no corant nos rambalirsás las
Les engagements ne sont valides qu'après confirmation de l'opérateur. Les engagements annulés par les concurrents ne seront pas remboursés. Les engagements hors délai seront rejetés ou soumis à des droits complémentaires. L'organisateur HVM se réserve la possibilité de modifier le format de				
l'épreuve.				
Les signataires reconnaissent et certifient sur l'honneur l'exactitude des déclarations de ce document et s'engagent à respecter les règlements sportifs,				
techniques et les équipements de sécurité obligatoire de ce Trophée et de la FFSA. Les signataires déclarent : être couvert par une assurance personnelle responsabilité civile pour tout dommage causé aux tiers ; que le véhicule à				
moteur est couvert par une assurance automobile (obligatoire en application de l'article L. 211-1 du Code des assurances); avoir pris connaissance des				
dispositions de l'article L.321-4 du Code du sport en ce qui concerne la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages				
corporels auxquels le sport automobile peut m'exposer. la SportProtosCup à un rôle d'opérateur mais n'est pas l'organisateur de la course. Celle-ci relève des organismes habilités par la FFSA.				
la SportProtosCup a un role d'operate	eur mais n'est pas l'organisateur de la c	course. Celle-ci releve o	les organismes hab	ilités par la FFSA.